

Mairie de Boissy Fresnoy

Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024 Procès-Verbal Numéro 2024-05

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 30 mai à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY FRESNOY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BAHU Martine Maire Monsieur POSTEL Bertrand est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

<u>Étaient présents</u>	Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. DORMOY Jérôme, Mme CALAS Alexandra, M. BOULIOL Jean-François
<u>Étaient absents</u>	M. LISEK Jérôme pouvoir Mme BAHU Martine, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. COCHARD Philippe, M. QUIGNON Samuel pouvoir Mme BEAUCHAMP Elodie, M. SIMAR Hervé

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Date de convocation
15	10	3	13	Le 15/05/2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 23 mai 2024
2. Contrat de concession du service d'assainissement – Choix de l'entreprise et du contrat
3. Décision modificative 1
4. Délibérations diverses
5. Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des commentaires au sujet du compte rendu de la séance du 23 mai 2024. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à 13 voix pour.

Contrat de concession du service d'assainissement – Choix de l'entreprise et du contrat

2024-37

Madame le Maire rend compte des travaux de la Commission chargée de la concession du service public d'assainissement.

Elle indique en préambule que la Commission Délégation Public de Service a émis un avis favorable en date du 13 mai 2024 concernant la gestion par concession du service public d'assainissement.

Elle indique les conditions générales du nouveau contrat proposé par la société LHOTELLIER EAU HYDRA à savoir :

- Durée : 12 ans
- Prix du service :
 - ✓ Abonnement : 46 € HT / an / abonné
 - ✓ Prix du m3 : 1,3983 € HT / m3

Le prix du service indiqué ci-dessus correspond à l'offre de base avec accès internet SIG, entretien du réseau d'eaux usées, curage de 10 % du linéaire, 3 % d'ITV/an, une campagne de dératisation, le suivi des contrôles des branchements, l'entretien, la maintenance et la sécurisation des postes de relevage et/ou refoulement, curage préventif 3 fois/an des postes, et l'entretien et la maintenance de la Station d'Épuration des Eaux Usées avec compostage des boues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 13 voix pour :

- approuve la proposition de la société LHOTELLIER EAU HYDRA pour l'exploitation par concession du service public d'assainissement,
- autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat à venir.

Décision modificative 1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis sont actuellement manquant et que par conséquent ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Délibération diverses

Questions diverses

Madame le Maire lève la séance à 20h50.

